

# CARCASSONNE AGGLO

## S'INVESTIT POUR LES ALTERNATIVES AUX PESTICIDES

Protection de la ressource en eau au travers des démarches captages prioritaires



+ d'infos [www.carcassonne-agglo.fr](http://www.carcassonne-agglo.fr)

Conception : Service communication Carcassonne Agglo  
Impression : T2P Numéric / Crédits photos : Fotolia et Carcassonne Agglo

# Qu'est-ce qu'un captage « prioritaire » ?

Les captages sont des ouvrages de prélèvement d'eau servant à l'alimentation en eau potable de la population. Certains captages, sensibles aux pollutions par les produits phytosanitaires et/ou les nitrates, ont été classés prioritaires. Ils font l'objet d'un programme de reconquête de la qualité de l'eau.

Répartis sur toute la France, les « captages prioritaires » ont été identifiés sur la base de trois critères :

- L'état de la ressource vis à vis des pollutions diffuses (essentiellement nitrates et pesticides),
- Le caractère stratégique de la ressource (population desservie et absence de ressource de substitution),
- La volonté de reconquérir certains captages abandonnés.

A l'échelle nationale, le nombre total de captages d'eau potable est d'environ **35 000**, dont **2 500** sont classés prioritaires.

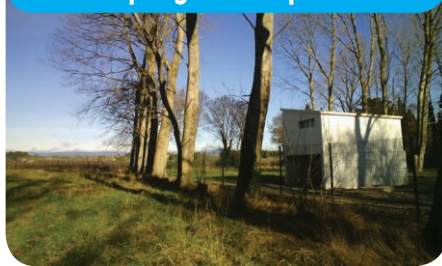
## GARANTIR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE EST UN ENJEU DE SANTÉ PUBLIQUE MAJEUR.

Les eaux de surface et souterraines sont aujourd'hui de plus en plus polluées par des substances rejetées par les activités humaines, dont certaines peuvent être nocives pour l'Homme. Il s'agit notamment de bactéries, nitrates, produits phytosanitaires et métaux lourds.

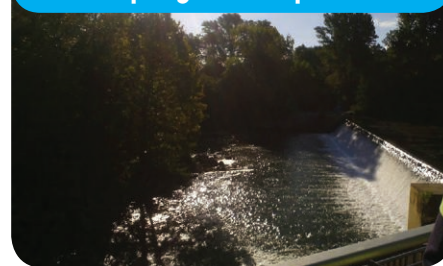
### Captage de Darre L'Hort



### Captage de Gayraud



### Captage de Maquens



## 3 captages prioritaires sur le territoire de Carcassonne Agglo

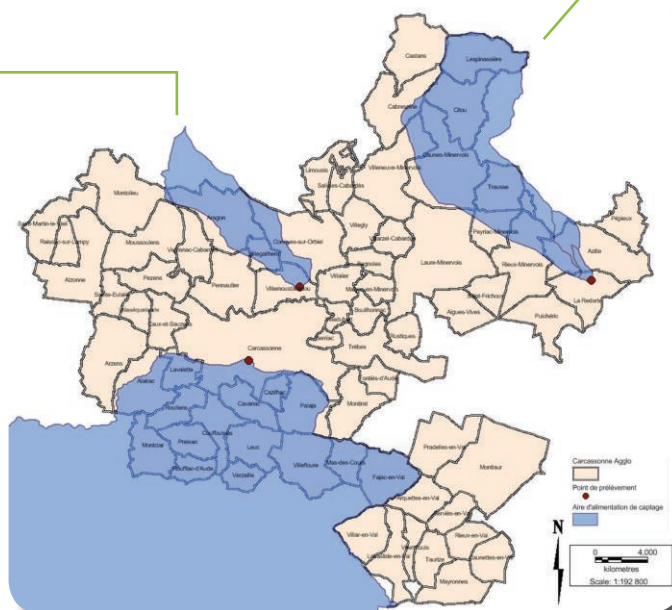
Carcassonne Agglo par le biais de son Service Environnement assure dès à présent la protection de la ressource en eau sur son territoire et plus particulièrement sur les secteurs des captages prioritaires comme le prévoit la réglementation française en vigueur.

### Le captage de Gayraud sur la commune de Villemoustaussou

Type de ressource : eau souterraine  
Bassin versant : Trapel  
Communes concernées : 7 communes  
Surface concernée : 5 000 ha

### Le captage de Maquens sur la commune de Carcassonne

Type de ressource : eau superficielle  
Bassin versant : Aude  
Communes concernées : 166 communes  
Surface concernée : 175 000 ha



### Le captage de Darre L'Hort sur la commune de La Redorte

Type de ressource : eau souterraine  
Bassin versant : Argent-Double  
Communes concernées : 13 communes  
Surface concernée : 12 000 ha

# Les 3 étapes de la démarche de captage

## QU'EST CE QU'UN PRODUIT PHYTOSANITAIRE ?

Les produits phytosanitaires ou pesticides sont des molécules de synthèse utilisées pour le traitement des maladies des végétaux et la maîtrise des «mauvaises» herbes. Leur présence dans l'eau, même en très faibles quantités, représente un réel danger pour la santé.

Une telle démarche s'organise en 3 étapes :

- Comprendre d'où provient l'eau du captage
- Identifier les sources potentielles de pollution, d'origines agricoles et non agricoles
- Elaborer et mettre en oeuvre un programme d'actions visant à réduire les pollutions et à protéger la ressource en eau

## 1 D'OÙ PROVIENT L'EAU CAPTÉE ?

Pour agir sur les sources de pollutions qui menacent un captage, la première étape est d'identifier d'où provient l'eau qui alimente celui-ci. En étudiant le relief, le sous-sol et les cours d'eau, on peut définir le périmètre sur lequel l'eau qui s'infiltré ou ruisselle participe à l'alimentation de la ressource en eau du captage. Ce territoire correspond à l'Aire d'Alimentation du Captage (AAC). Sur cette aire, un polluant peut potentiellement se retrouver dans l'eau captée.

## 2 UNE IDENTIFICATION DES SOURCES DE POLLUTION...

Sur le périmètre de l'Aire d'Alimentation de chacun des captages, toutes les activités susceptibles de provoquer une pollution des eaux ont été recensées. Ces activités sont classées en deux groupes : les activités non-agricoles et les activités agricoles.

Les activités non-agricoles concernent les industries et sites de production (caves coopératives), les collectivités locales (gestion des eaux usées au niveau des stations d'épuration, pratiques d'entretien et d'aménagement des espaces communaux, gestion des décharges, le désherbage des bords de routes), les particuliers (entretien des jardins d'agrément et jardins potagers, des espaces privés)...

Concernant les activités agricoles, les pollutions peuvent être localisées mais concentrées (remplissage et rinçage des pulvérisateurs sur des installations collectives ou individuelles, stockage et transport des produits phytosanitaires...) ou de nature diffuse mais appliquées sur de grandes surfaces (transfert des produits phytosanitaires utilisés sur les parcelles). L'état des lieux des risques de pollution a permis d'élaborer un programme d'actions préventives visant à protéger chacune de ces trois ressources en eau.

## 3 ... POUR DES ACTIONS DE RÉDUCTION DES POLLUTIONS ET DE PRÉSERVATION DE LA QUALITÉ DE LA RESSOURCE EN EAU

Les polluants retrouvés dans les eaux des captages prioritaires de Carcassonne Agglo sont principalement des herbicides. Toutes les actions pouvant contribuer à mieux maîtriser les pollutions de l'eau par les herbicides sont rassemblées dans un programme d'actions, élaboré en concertation avec les acteurs locaux (élu, agriculteurs, acteurs économiques, syndicat de bassin ...) et les partenaires institutionnels (services de l'Etat, Conseil Départemental de l'Aude, Agence de l'Eau, ...).

Chaque programme d'actions servira de feuille de route pour 5 années et s'adresse aussi bien aux agriculteurs qu'aux collectivités et aux particuliers. Ce dernier n'a pas de caractère obligatoire. Il s'agit de recommandations et d'incitations à caractère préventif, dont l'objectif est de préserver durablement la qualité de l'eau.

## 2 principaux volets d'actions

Pour sensibiliser tous les utilisateurs potentiels de produits phytosanitaires et encourager des pratiques plus respectueuses de notre environnement et de notre ressource en eau

### AVEC LES COLLECTIVITÉS ET LES PARTICULIERS

- Accompagner la réflexion des communes sur l'arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires, sensibiliser et former les agents techniques sur les pratiques alternatives
- Suivi des pratiques phytosanitaires des structures gestionnaires d'espaces hors collectivités (autoroutes, campings...)
- Informer et sensibiliser les particuliers et les jardiniers amateurs sur les risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires et sur les techniques alternatives
- Sensibiliser les enfants avec des interventions en milieu scolaire

### AVEC LES AGRICULTEURS

- Encourager des évolutions de pratiques permettant de réduire le recours aux produits phytosanitaires et particulièrement les herbicides : réduction des doses, techniques alternatives (désherbage mécanique, enherbement...)
- Organiser des démonstrations de matériels alternatifs et accompagner les exploitations dans des projets d'investissement
- Accompagner l'aménagement d'aires sécurisées de remplissage et de lavage du matériel agricole (individuelles et collectives)
- Favoriser la mise en place d'aménagements parcellaires limitant le transfert des produits phytosanitaires aux cours d'eau (haies, bandes enherbées...)

## Contacts et informations

### Secteurs des captages de Maquens (Carcassonne) et Gayraud (Villemoustaussou)

Lorie VAQUIE  
1, Rue Pierre Germain  
11 890 CARCASSONNE Cedex 9  
04 68 10 35 89  
lorie.vaquie@carcassonne-agglo.fr

### Secteur du captage de Darre L'Hort (La Redorte)

Magali LOBRE  
1, Rue Pierre Germain  
11 890 CARCASSONNE Cedex 9  
04 68 10 35 70 ou 06 08 32 75 73  
magali.lobre@carcassonne-agglo.fr